

8. LA BALANCE DES PAIEMENTS DU LUXEMBOURG ET AVOIRS DE RÉSERVE DE LA BANQUE CENTRALE DU LUXEMBOURG

Les avoirs de réserves détenus par la Banque centrale du Luxembourg sont composés de l'or monétaire, des droits de tirage spéciaux, de la position de réserve au FMI et des avoirs en devises étrangères.

La définition des avoirs en devises étrangères a subi un remaniement en profondeur suite à l'avènement

de l'Union monétaire européenne. Ne sont classés dans les avoirs de réserves que les avoirs en devises en monnaie non-euro et déposés ou investis auprès d'entités économiques qui ne sont pas résidentes dans un des pays membres de l'Union monétaire. Cette nouvelle définition explique les grandes variations dans les avoirs en devises étrangères détenus par la Banque centrale du Luxembourg.